

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/117**

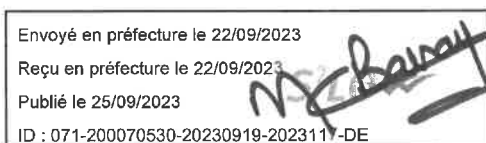
Objet : Désignation du secrétaire de séance.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité,  
Monsieur Guillaume GRILLON en tant que secrétaire de séance**



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/118**

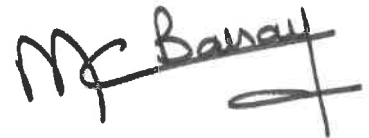
Objet : Installation de Monsieur Etienne DESCOURS, suppléant de la commune d'Uchon.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**

Chers Collègues,

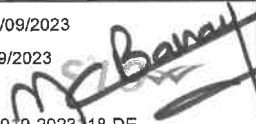
Monsieur Florian GRENIER, 1<sup>er</sup> adjoint au conseil municipal d'Uchon ayant démissionné de son mandat d'élu à ce conseil municipal et étant suppléant pour cette commune au conseil communautaire est remplacé par le nouveau 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Etienne DESCOURS.

**Le conseil communautaire INSTALLE Monsieur Etienne DESCOURS  
en tant que conseiller communautaire suppléant de la commune d'Uchon.**



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le 25/09/2023
ID : 071-200070530-20230919-202318-DE



**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/119**

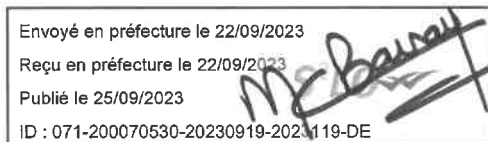
Objet : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11 juillet 2023.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**

Chers collègues,

Il vous est demandé d'approuver le procès-verbal cité ci-dessus.

**Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité,  
le procès-verbal de la séance du 11 Juillet 2023.**



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

*Mc Barnay*

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun; M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Guillaume GRILLON.

**ABSENTS :** Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/120**

**Objet :** Compte rendu des actes accomplis.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE  
Vice-Président**

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°083/2023 : Annulant et remplaçant la décision n°044/2023 autorisant et approuvant la signature du contrat de service informatique Saas Eksae Suite Finances entre la CCGAM et la SASU Eksae modifiant les modalités financières comme suit :

- Droits d'usage du progiciel : 14 700,00 € TTC  
(*les droits d'usage sont cédés pour une durée indéterminée*) ;
- Abonnement : 695,40 € TTC (facturé trimestriellement)

Il est conclu pour une période de trente-six mois ferme soit du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026.

Décision n°084/2023 : autorisant la signature de la convention « colos apprenantes » entre la CCGAM et la SARL Les Grelodots définissant les modalités d'organisation des séjours « vacances apprenantes » conclue du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 août 2023. Autorise le versement d'un acompte d'un montant de 11 700 € versé au début des séjours et le règlement du solde de la subvention en fonction du nombre d'enfants présents, versé au mois d'août 2023 à la SARL les Grelodots.

Décision n°085/2023 : autorisant la signature de l'avenant 4 à la convention d'occupation d'un bureau à la pépinière d'entreprises de Bellevue avec l'entreprise BONGARD-BAZOT et Fils prorogeant la durée de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 septembre 2023 pour une redevance mensuelle de 239,48 € HT.

Décision n°090/2023 : autorisant la signature de la convention de travaux d'enlèvement de résidus miniers et leur transfert au niveau de la parcelle K-66 de la commune d'Autun vers le site de stockage autorisé de Gueugnon par la SAS Orano Mining. La totalité des charges financières liées à ce chantier seront prises en charges par la SAS Orano Mining. L'opération se réalisera durant trois mois entre septembre et novembre 2023, soit une durée prévisionnelle du chantier évaluée à neuf semaines.

Décision n°091/2023 : autorisant la signature de la convention avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire fixant les modalités et les conditions de versement de la subvention attribuée au conservatoire de musique d'Autun qui s'élève à 50 000 € pour l'année 2023.

Décision n°092/2023 : autorisant la signature de la convention de prêt d'un piano électrique, à titre gracieux, dans le cadre de la Fête de la Vielle qui aura lieu du 18 au 20 août 2023 à Anost, entre le Conservatoire de Musique du Grand Autunois-Morvan et l'Union des Groupes et l'Union des Groupes et Ménétriers du Morvan.

Décision n°093/2023 : autorisant l'emprunt d'un million quatre cent soixante-cinq mille euros (1 465 000 €) à la **Banque Postale** pour financer les investissements 2023 sur quatre budgets comme suit :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - Budget principal pour   | 1 340 000,00 €, |
| - Budget annexe des salles événementielles pour                 | 30 000,00 €,    |
| - Budget annexe des immeubles productifs et revenus (IPDR) pour | 70 000,00 €,    |
| - Budget annexe de la salle Jean Genet pour                     | 25 000,00 €.    |

Il sera contracté aux conditions citées ci-dessous :

Montant du prêt : **1.465.000 €**

Score Gissler : **1A**

Durée totale du contrat de prêt : **15 ans**

Objet du contrat : financer les investissements 2023

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2038.** Cette tranche obligatoire est mise en place au plus tard le 28/09/2023 et le versement des fonds se fera à la demande de l'emprunteur jusqu'au 28/09/2023, en une, deux ou trois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 3,85 %**

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Type d'amortissement : **amortissement constant**, d'un montant de 24.416,67 €

Période retenue : **Trimestrielle**



Remboursement anticipé : **autorisé à une date d'échéance d'intérêts** moyennant le paiement versement d'une actuarielle et un préavis de 50 jours calendaires.

Commission d'engagement : **0,10 %** du montant du contrat de prêt

Un seul contrat de prêt sera établi pour la totalité du montant avec un seul tableau d'amortissement, ceci en raison du montant faible des contrats de prêt sur les budgets annexes. Néanmoins des tableaux d'amortissement indicatifs correspondant aux 4 budgets seront communiqués.

Décision n°094/2023 : autorisant la mise à disposition précaire et provisoire par la ville d'Autun à la CCGAM, d'un local à l'Espace de Vie Associative pour le syndicat C.G.T, représentant des collectivités pour une redevance de 100 € par an pour le loyer, et des charges de 30 € par mois. La Ville d'Autun s'engage à prendre en charge les frais correspondant à l'entretien des bâtiments, à assumer directement les responsabilités des installations techniques. Elle ne prend pas en charge : les frais d'aménagement, de mobilier et de matériel ; les frais liés au téléphone ; la fourniture de produits d'entretien et le ménage. Elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et ne pourra pas excéder une durée de deux ans soit jusqu'au 31 août 2025.

Décision n°096/2023 : autorisant la signature de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la Salle Jean-Genet entre la CCGAM et l'Académie Internationale du Théâtre pour Enfants dans le cadre de l'organisation d'un stage de théâtre avec restitution du 14 août au 20 août 2023.

Décision n°097/2023 : autorisant la signature de la modification 2 de la décision de création de la régie de recettes « Salle Jean Genet » permettant l'augmentation du montant maximum de l'encaisse à 2 000 € et précisant que la période des versements de l'encaisse au comptable du trésor, se fera à la fin de chaque mois.

Décision n°098/2023 : autorisant la signature de la convention de domiciliation entre la CCGAM et la Société JOURNEY EUROPE SAS à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue pour une redevance mensuelle de 40 € HT conclue pour une durée de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, jusqu'au 31 juillet 2024.

Décision n°099/2023 : autorisant la signature du contrat de location d'un terminal de paiement électronique avec le Groupe AVEM pour la billetterie de la salle Jean Genet d'un montant mensuel de 21 € HT. Il est valable pour un engagement de quarante-huit mois, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Décision n°100/2023 : autorisant la signature de la convention de domiciliation entre la CCGAM et la Société Foncière Commerciale d'Autun à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue pour une redevance mensuelle de 40 € HT conclue pour une durée de six mois à compter du 2 août 2023, jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2024.

Décision n°101/2023 : autorisant la signature de la convention « colos apprenantes été 2023 » entre la CCGAM et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Pays de Bourgogne (CPIE Pays de Bourgogne) définissant les modalités d'organisation des séjours « vacances apprenantes ». Elle est conclue du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2023. La CCGAM s'engage à reverser la participation du dispositif « colos apprenantes » au CPIE Pays de Bourgogne, dont 50 % de l'aide à l'ouverture du séjour, soit 1 660 € entre le 21 et le 25 août 2023. A l'issue du séjour et en fonction du nombre d'enfants présents, la CCGAM versera le solde de la subvention dans le mois de septembre 2023.

Décision n°102/2023 : autorisant la signature de la modification 1 de la convention passée avec l'Association ARIOSO relative aux cours instrumentaux de musique classique les jeudis en fin de matinée comme suit :

Article 2 : Le conservatoire de Musique du GAM accueillera l'Association l'ARIOSO dans l'Auditorium Anny Marly les jeudis en fin de matinée uniquement pendant les périodes scolaires.

Article 3 : précisant et fixant la participation annuelle liée aux charges à 120 €.

Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 et sera valable 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Décision n°103/2023 : autorisant la signature de la modification 1 de la convention passée avec l'Association AUBADE relative aux répétitions de chant les jeudis en fin de journée comme suit :  
Article 2 : Le conservatoire de Musique du GAM accueillera l'Association AUBADE pour ses cours dans l'Auditorium Anny Marly les jeudis (entre 20 H et 22 H) uniquement pendant les périodes scolaires.

Article 3 : précisant et fixant la participation annuelle liée aux charges à 120 €. Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 et sera valable 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Décision n°104/2023 : autorisant la signature de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Jean Genet, du matériel et de son technicien avec l'Ecole Primaire Joséphine Baker de Couches pour l'année scolaire 2023/2024 dans le cadre d'un partenariat culturel. Les élèves de l'école primaire bénéficieront d'un tarif préférentiel de 3 € à tous les spectacles sélectionnés. Les enseignants bénéficient de places gratuites lors des représentations scolaires. Les parents d'élèves bénéficient du tarif réduit de 12 € pour les spectacles de catégorie B sélectionnés et de 17 € pour les spectacles de catégorie A sélectionnés. Elle est conclue pour l'année scolaire et pourra être renouvelée deux fois par tacite reconduction à la date anniversaire.

Décision n°105/2023 : autorisant la signature de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Jean Genet, du matériel et de son technicien avec le Collège Louis Pergaud de Couches pour l'année scolaire 2023/2024 dans le cadre d'un partenariat culturel. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction. Les élèves du collège bénéficieront d'un tarif préférentiel de 3 € à tous les spectacles sélectionnés. Les enseignants bénéficient de places gratuites lors des représentations scolaires. Les parents d'élèves bénéficient du tarif réduit de 12 € pour les spectacles de catégorie B sélectionnés et de 17 € pour les spectacles de catégorie A sélectionnés. Elle est conclue pour l'année scolaire et pourra être renouvelée deux fois par tacite reconduction à la date anniversaire.

Décision n°106/2023 : autorisant la signature de la convention de partenariat avec l'EHPAD Les Myosotis de Couches pour la mise en place d'une prestation « ménage » pour la salle Jean Genet. Sera pris en charge, par la CCGAM, les frais de nettoyage avec l'autolaveuse de l'EHPAD les Myosotis pour un montant annuel de 496,04 €. Elle est valable un an à compter du 15 septembre 2023 et sera renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Décision n°107/2023 : autorisant la signature de l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire non constitutive de droits réels en gare d'Autun, entre la SNCF et la CCGAM, prorogeant l'occupation du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024.

Décision n°108/2023 : autorisant la signature de la convention de partenariat entre le département de Saône-et-Loire et la CCGAM pour le fonctionnement de la plateforme mobilité envers les bénéficiaires du RSA. Le Département de Saône-et-Loire attribue au titre de l'année 2023 une aide d'un montant de 35 000 € à la CCGAM. Elle est conclue pour l'année 2023.

**De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le bureau communautaire, réuni le 12 septembre 2023, a pris les décisions suivantes :**

Décision n°007/2023 : approuvant le bilan 2022 de la mutualisation du service communication et autorisant au bénéfice de la ville d'Autun, l'émission d'un mandat de 9.673,57 € au compte 6217 pour le remboursement du personnel et un mandat de 1.407,54 € au compte 62875 pour le remboursement des dépenses autres que le personnel, autorisant à l'encontre du CIAS, un titre de 335,25 euros au compte 70841 pour le remboursement du personnel.

Décision n°008/2023 : approuvant le bilan 2022 de la mutualisation du pôle entretien et autorisant l'émission, à l'encontre de la ville d'Autun, d'un titre de 15.005 € au compte 70845 et à l'encontre du CIAS, l'émission d'un titre de 3.501 € au compte 70841.

**Décision n°009/2023** : approuvant les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement de la salle Jean Genet, autorisant la mise en place de cautions qui seront réclamées à chaque location ou mise à disposition gratuite de la salle Jean Genet et du matériel de cette dite-salle, fixant les tarifs des cautions comme suit :

- Cautions dégradation salle et communs : 1500 €
- Cautions nettoyage : 150 €
- Cautions dégradation matériel : 300 €.

Il est précisé que les chèques de cautions devront être établis au nom du Trésor Public et ne seront pas encaissés,

Les chèques de cautions seront restitués après l'état des lieux de sortie si aucune dégradation n'est constatée et si l'équipement et le matériel sont rendus sans dommage ou panne.

Il est précisé que dans le cas contraire, les chèques de cautions seront encaissés. La remise en état des locaux, du matériel, le remplacement des pièces manquantes et l'entretien seront effectués à l'initiative de la CCGAM.

Enfin, il est précisé que le coût de ces opérations viendra diminuer le montant de la caution. Le solde sera restitué à l'utilisateur par mandat administratif. Si le montant de la caution s'avérait insuffisant, la CCGAM engagerait les actions nécessaires auprès de l'utilisateur pour encaisser le solde dû.

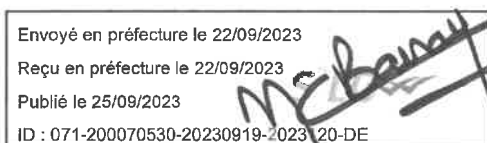
**Décision n°010/2023** : adoptant les termes de la Charte de fonctionnement du Comité de programmation de la salle Jean Genet et autorisant son application dès le prochain comité de programmation.

**Décision n°011/2023** : approuvant les nouveaux éléments du programme lié au projet « De la ressource à la consommation pour tous : un PAT pilote et d'avenir en Autunois-Morvan » notamment la prolongation de l'action, approuvant le nouveau plan de financement arrêté en dépenses et en recettes à 77 500 € et autorisant la CCGAM à solliciter des fonds dans le cadre du plan de relance sur le dossier « De la ressource à la consommation pour tous : un PAT pilote et d'avenir en Autunois-Morvan ».

**Décision n°012/2023** : approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour un montant en dépenses et recettes d'un maximum de 130 000 €, sollicitant le financement par le fonds européen FEADER LEADER Morvan et autorisant l'autofinancement de la communauté de communes si besoin à être majoré.

**Décision n°013/2023** : approuvant le plan de financement prévisionnel pour l'élaboration d'un Plan de mobilité simplifié, d'un Schéma directeur des mobilités actives et d'une étude opérationnelle de travaux, arrêté en dépenses et en recettes à 110 000 €, sollicitant les subventions auprès des partenaires financiers (ADEME : 40 000€ HT, Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté : 15 000€ HT) et auprès de tout autre financeur potentiel et autorisant la signature des conventions se rapportant à ce dossier.

**Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.**



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/121**

**Objet** : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE  
Vice-Président**

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

**Décision n°086/2023** : Adoptant la modification n°1 au marché n°2022-5 relatif au déploiement, hébergement et maintenance de solution(s) numérique(s) dédiée(s) à la modernisation de la relation usager guichet des e-démarches, pour le lot 1 « portail citoyen » substituant, suite à la cession de fonds de commerce de l'activité Libreair de la société BERGER-LEVRAULT titulaire du marché, la société LIBREAIR à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

**Décision n°087/2023** : Attribuant le marché à procédure adaptée n° 2023-8 relatif à la « Fourniture d'un Camion Benne Ordures Ménagères (châssis + lève - conteneur) » à la société Bernard Trucks Bourgogne de Saint-Marcel (71380) pour un montant de : 194 557,00 € HT soit 233 468,40 TTC (Offre de base + PSE 1) et une reprise de 7000 € (PSE 2).

**Décision n°088/2023** : Attribuant le marché à procédure adaptée n° 2023-3 relatif aux « Travaux de rénovation énergétique de l'hôtel Communautaire » pour :

- 2023-3-1 - lot 1 « Electricité-Relamping » à la société ARTIWATT de Mesvres (71190) pour un montant de : 43 134 € HT soit 51 760,80 TTC ;
- 2023-3-2 - lot 2 « Isolation extérieur » à la société ISOCHAUFFE de Saint-Usage (21170) pour un montant de : 70 691 € HT soit 84 829,20 € TTC.

**Décision n°089/2023** : Attribuant le marché à procédure adaptée n° 2023-7 relatif à « L'agrandissement et mise aux normes de la déchèterie d'Etang-sur-Arroux » pour :

- 2023-7-1 - lot 1 Terrassements V.R.D - Béton armé - Blocs bétons - Espaces Verts - Electricité » à la société EUROVIA BFC SAS d'Autun (71402) pour un montant de :

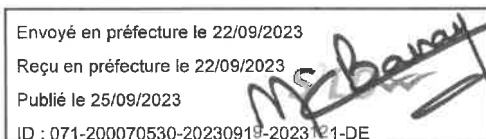
- 419 456,83 € HT soit 503 348,20 TTC pour la Tranche Ferme,
- 10 000,00 € HT soit 12 000,00 TTC pour la Tranche Optionnelle  
« Installation d'un système de Vidéosurveillance »

L'affermissement est fixé au maximum à un an, à l'issue de l'exécution de la Tranche Ferme,

- 2023-7-2 - lot 2 « Clôture-Serrurerie » à la société AGECSA de Mouguerre (64990) pour un montant de : 58 002 € HT soit 69 602,40 € TTC.
- 2023-7-3 - lot 3 « Construction Modulaire-DDSM » à la société AGECSASU de Mouguerre (64990) pour un montant de : 16 346 € HT soit 19 615,20 € TTC.

**Décision n°095/2023** : Attribuant le marché à procédure adaptée n° 2023-11 relatif à l'Aménagement et la Fourniture de plateformes pour Conteneur Ordures Ménagères du Grand Autunois-Morvan à la Société SNTPAM à Etang-sur-Arroux pour un montant de 48 715 € HT soit 58 458 € TTC.

**Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.**



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Emiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/122**

**Objet** : Décision modificative 2023 n°2.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,  
Vice-président**

Chers Collègues,

Cette décision modificative a pour objet des ajustements sur le budget principal de la CCGAM et sur les budgets annexes : assainissement, abattoir, IPDR, ZAE, Salle Jean Genet et GEMAPI.

**BUDGET PRINCIPAL DE LA CCGAM - DM 2 2023**

**Section de fonctionnement :**

*Les principales dépenses et recettes concernent :*

**Dépenses :**

**Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 101 182 euros** correspondant :

- à des prestations informatiques EKSAE pour le service des Ressources Humaines pour 60 000 €,
- à l'abonnement internet LEXIS pour le service juridique pour 7 310 €,
- à des locations de bennes pour les déchetteries de Reclesne et de la Celle en Morvan pour 3 000 €,
- au reversement de la participation « Colos apprenantes » aux Grelodots d'Anost (24 900 €) et au CPIE de Collonge la Madeleine (3 320 €),
- à la redevance des ordures ménagères de la Maison de Services de Couches pour 2 652 €.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : + 79 157 euros** correspondant :

- aux subventions d'équilibre versées au budget annexe des IPDR (9 150 €) et de la salle Jean Genet (29 789 €),
- aux droits d'usage de la plateforme EKSAE pour les Ressources Humaines (25 518 €) et pour les finances (14 700 €),

**Chapitre 66 - Charges financières : + 2 000 euros** pour un complément des ICNE (Intérêts Courus Non Echus) correspondant à l'emprunt contracté cette année.

**Chapitre 022 - Dépenses imprévues : - 187 824 euros.**

**Recettes :**

**Chapitre 73 - Impôts et taxes : - 70 705 euros** correspondant à l'actualisation de la fraction de TVA au titre de l'année 2023 (- 52 425 €) et du FPIC (-18 280 €).

**Chapitre 74 - Dotations et participations : + 28 220 euros** correspondant à une subvention de l'Etat pour les « Colos apprenantes ».

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : + 37 000 euros** correspondant à un remboursement du SMEVOM pour le traitement des déchets.

**Section d'investissement :**

*Les principales dépenses et recettes concernent :*

**Dépenses :**

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : + 156 000 euros** pour le marché d'Assistance à Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique du centre nautique.

**Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées : - 94 000 euros** pour l'ajustement du pacte de confiance et de solidarité financier et fiscal de l'année 2023.



**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : - 25 500 euros** correspondant :

- à un transfert de crédits du remplacement des bungalows des OM d'Autun (chapitre 21) vers la mise aux normes de la déchetterie d'Etang sur Arroux (chapitre 23) (- 60 000 €)
- à l'acquisition d'une chaudière et d'un ballon thermodynamique au centre de loisirs du Curier à Epinac (+34 500 €).

**Chapitre 23 – Immobilisations en cours : + 67 500 euros** correspondant :

- à un transfert de crédits du remplacement des bungalows des OM d'Autun (chapitre 21) vers la mise aux normes de la déchetterie d'Etang sur Arroux (chapitre 23) (+ 60 000 €),
- à un complément pour la publication de marché de la déchetterie d'Etang pour 1 000 €,
- à des travaux complémentaires au bâtiment « Radiance » (+ 6 500 €),

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 12 653 euros** pour régulariser des imputations comptables de biens dans le cadre du suivi de l'actif qui est réalisé en collaboration avec le Service de Gestion Comptable d'Autun.

**Recettes :**

**Chapitre 13 – Subventions d'investissement : + 104 000 euros** pour une subvention FEADER provenant du programme LEADER Morvan 2023 – 2027 pour l'AMO de la réhabilitation énergétique du centre nautique.

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 12 653 euros** pour régulariser des imputations comptables de biens dans le cadre du suivi de l'actif.

Le projet de la décision modificative pour le budget principal s'équilibre à **- 5 485 €** pour la section de fonctionnement et à **116 653 €** pour la section d'investissement.  
Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **111 168 euros**.

**BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT – DM 1 2023**

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses :**

**Chapitre 011 – Charges à caractère général : - 1 030 euros** correspondant à une réduction de crédits concernant les frais d'actes et de contentieux.

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section : + 1 030 euros** pour une mise à la réforme d'un ordinateur.

**Section d'investissement :**

**Dépenses :**

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : + 1 030 euros** correspondant à l'achat de matériel.

**Recettes :**

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : + 1 030 euros** pour une mise à la réforme d'un ordinateur.

Le projet de la décision modificative pour le budget annexe de l'Assainissement **est équilibré** pour la section de fonctionnement et s'équilibre à **1 030 euros** pour la section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **1 030 euros**.

**BUDGET ANNEXE : ABATTOIR – DM 1 2023**

**Section d'investissement :**

Le principal ajustement concerne les :

**Dépenses :**

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 2 795 euros** correspondant à la mise à jour du patrimoine du budget annexe Abattoir avec le transfert des frais d'études inscrits au compte 2031 vers le compte 21741 « Constructions sur sol d'autrui – Bâtiments publics ».

**Recettes :**

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 2 795 euros** pour régulariser des imputations comptables de biens dans le cadre du suivi de l'actif.

Le projet de la décision modificative pour le budget annexe de l'abattoir s'équilibre à **2 795 €** pour la section d'investissement.

**BUDGET ANNEXE : IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS – DM 1 2023**

**Section de fonctionnement :**

Le principal ajustement concerne les :

**Dépenses :**

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + 5 000 euros** pour des créances éteintes constatées sur la Pépinière d'Entreprises.

**Chapitre 66 – Charges financières : + 1 650 euros** correspondant à un complément de crédits pour le rattachement des ICNE concernant l'emprunt de cette année.

**Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : + 2 500 euros**

**Recettes :**

**Chapitre 74 – Dotations et participations : + 9 150 euros.**

Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM.

**Section d'investissement :**

**Dépenses :**

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : + 2 500 euros** pour un audit énergie sur la Maison de Santé Départementale située au PASA.

**Recettes :**

**Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : + 2 500 euros**

Le projet de la décision modificative pour le budget annexe des IPDR s'équilibre à **9 150 €** pour la section de fonctionnement et à **2 500 €** pour la section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **11 650 euros**.

### **BUDGET ANNEXE : ZAE – DM 2 2023**

#### **Section de fonctionnement :**

Le principal ajustement concerne les :

#### **Dépenses :**

**Chapitre 011 - Charges à caractère général : - 228 euros** correspondant à une régularisation des crédits d'entretien des autres biens immobiliers.

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : + 228 euros** pour une annulation de titre sur année antérieure.

#### **Section d'investissement :**

Les principales dépenses et recettes concernent :

#### **Dépenses :**

**Chapitre 13 – Subventions d'investissement: + 4 885 euros** pour le remboursement d'un trop perçu sur un acompte de la subvention liée à l'étude du potentiel photovoltaïque de la CCGAM suite à une sous-réalisation.

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 166 102 euros** correspondant à la mise à jour du patrimoine du budget annexe ZAE avec le transfert des frais d'études inscrits au compte 2031 vers le compte 2312 « Agencements et aménagements de terrains ».

Afin d'ajuster les travaux d'aménagement dans les Zones d'Activités Economiques, **les opérations d'équipement** se décomposent de la façon suivante :

- Saint-Forgeot : **+ 3 350 euros** (imputation 21534)
- Saint Andoche : **- 8 235 euros** (imputation 2312)

#### **Recettes :**

**Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 166 102 euros** pour régulariser des imputations comptables de biens dans le cadre du suivi de l'actif.

Le projet de la décision modificative pour le budget annexe des ZAE s'équilibre à **166 102 €** pour la section d'investissement et est équilibré pour la section de fonctionnement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **166 102 euros**.

### **BUDGET ANNEXE : SALLE JEAN GENET – DM 1 2023**

#### **Section de fonctionnement :**

Le principal ajustement concerne les :

#### **Dépenses :**

**Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 2 425 euros** correspondant à :

- des locations de matériel pour 2 000 €,
- la commission de vente de places des spectacles par l'Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan pour 400 €,
- des frais bancaires pour 25 €.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : + 26 914 euros** correspondant à un ajustement suite à l'affectation du salarié pour les itinérances culturelles.

**Chapitre 66 – Charges financières : + 250 euros** correspondant à un complément de crédits pour le rattachement des ICNE concernant l'emprunt contracté cette année.

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : + 200 euros** pour l'annulation de titres sur années antérieures.

**Recettes :**

**Chapitre 74 – Dotations et participations : + 29 789 euros.**

Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM  
Le projet de la décision modificative pour le budget annexe de la Salle Jean Genet s'équilibre à **29 789 €** pour la section de fonctionnement.

**BUDGET ANNEXE : GEMAPI – DM 1 2023**

**Section de fonctionnement :**

Le principal ajustement concerne les :

**Recettes :**

**Chapitre 73 – Impôts et taxes : - 7 053 euros** correspondant à un changement d'imputation de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

**Chapitre 74 – Dotations et participations : + 7 053 euros** pour le changement d'imputation liée à la taxe GEMAPI. La réforme des valeurs locatives des établissements industriels entraîne le transfert de la recette du chapitre 73 au chapitre 74.

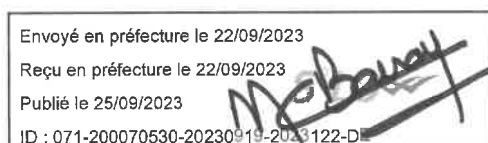
Le projet de la décision modificative pour le budget annexe GEMAPI est équilibré pour la section de fonctionnement.

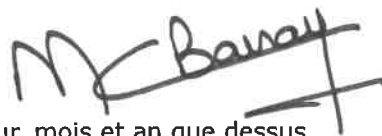
**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** la décision modificative n°2 de l'exercice 2023.

**AUTORISE** le versement des subventions,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution de la DM 2 de 2023.



  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Emiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M Guillaume GRILLON.

**ABSENTS** : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

**ONT DONNÉ POUVOIR** : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/123**

**Objet** : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY  
Présidente**

Chers Collègues,

**Vu** l'application du 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI

**Vu** la délibération 2022/124 du 15 septembre 2022 actant le rapport de la CLETC pour l'année 2022


**Considérant** que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) s'est réunie le 8 juin 2023 pour présenter le montant des AC rétrocédées aux communes suite à la prise en charge par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté du coût des ramassages scolaires pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré sur le territoire de la CCGAM.

**Considérant** que le Président de la CLECT a transmis ce rapport à la Présidente de la CCGAM pour information et à l'ensemble des communes-membres de la CCGAM pour approbation.

**Le conseil communautaire a pris acte du rapport final de la CLECT,**

Il est précisé qu'un vote du Conseil Communautaire actera d'ici la fin d'année le montant des AC définitives 2023 de toutes les communes membres de la CCGAM.

Envoyé en préfecture le 22/09/2023  
Reçu en préfecture le 22/09/2023  
Publié le 25/09/2023  
ID : 071-200070530-20230919-2023123-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Guillaume GRILLON.

**ABSENTS :** Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/124**

**Objet :** Attribution d'un fonds de concours à la ville d'Autun de 50% du coût des aménagements, avec un maximum de 40 000 €, pour l'installation d'une ophtalmologue à Autun.

**Rapport de Monsieur Jean-François NICOLAS,  
Vice-Président**

Chers Collègues,

VU l'article L5214-16 V du code général des collectivités territoriales qui dispose que :  
« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. »

D'autre part « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Considérant que dans le cadre de son programme d'Action Cœur de Ville (ACV), la ville d'Autun a développé une pépinière d'entreprises pour accueillir de nouvelles activités dans le périmètre de son centre-ville.

A cette fin, la ville d'Autun a signé un bail, pour aménager et louer des locaux situés au 27, avenue Charles de Gaulle afin d'accueillir la docteur ANDRE SEREYS, ophtalmologue.

La docteur ANDRE SEREYS investit plus de 400 000 € dans ses différents équipements.

Pour permettre cette installation, la ville d'Autun doit réaliser des travaux estimés à 80 000 € hors taxe.


Considérant que la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, dans le cadre de sa compétence santé et de sa compétence en matière d'aide à l'immobilier, attribuée à la ville d'Autun, un fonds de concours représentant 50% du coût des aménagements, avec un plafond de 40 000€, pour permettre l'installation de cette professionnelle de santé.


**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE** l'attribution d'un fonds de concours à la ville d'Autun, de 50% du coût des aménagements qu'elle aura engagés, avec un maximum de 40 000 €,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le 25/09/2023
ID : 071-200070530-20230919-2023124-DE



  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Emiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/125**

**Objet** : Désignation des représentants du Grand Autunois Morvan au Groupe d'Action Locale LEADER Morvan 2023-2027.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente**

Chers Collègues,

Le conseil communautaire a délibéré le 12 juillet 2022 pour approuver le principe d'une candidature au programme européen LEADER, menée par le Parc Naturel Régional du Morvan et portant sur le périmètre regroupant 251 communes rassemblées dans la Communauté de communes du Grand-Autunois-Morvan (55 communes) et dans le Pays Nivernais-Morvan (196 communes, 5 communautés de communes), dont 84 d'entre-elles sont labellisées Parc naturel régional du Morvan.

Suite à l'analyse technique par les services de la Région et à l'audition de nos représentants élus, cette candidature a été retenue lors de l'Assemblée régionale des 25 et 26 janvier 2023, et une enveloppe du FEADER d'un montant de **2 797 407 €** a été allouée à notre territoire de projets.

Le 22 août 2023, la convention relative à la mise en œuvre du programme « **Morvan 2027 : Vivons ensemble nos transitions** » a été signée par la Région et le Parc du Morvan. Ce programme est décliné en une fiche action relative à l'ingénierie d'animation du programme et quatre fiches-actions thématiques :

- Permettre à la population de **VIVRE** la transition
- **ENSEMBLE** : vivre la transition sociale par la recréation de collectif et de liens
- Enclencher la **TRANSITION** systémique
- Vivre le territoire au plus près des besoins en valorisant les ressources du **TERRITOIRE**

Il permet d'accompagner les projets portant au moins une des quatre thématiques suivantes :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires ;
- Préserver et valoriser les ressources naturelles et paysagères ;
- Développer l'économie de proximité ;
- Développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative.

La gouvernance du programme est assurée par un **Groupe d'Action Locale (GAL)**, qui sera composé de 30 membres titulaires et de 30 membres suppléants, répartis à part égales entre représentants du collège public (élus) et représentants du collège « privé » (socio-professionnels). Il a été convenu la répartition suivante :

- 20 sièges pour la CCGAM
- 20 sièges pour le Pays Nivernais Morvan
- 20 sièges pour le Parc du Morvan

Par courrier du 3 août 2023, les 55 maires du Grand Autunois Morvan ont été consultés pour recueillir les candidatures sur leurs communes.

Compte-tenu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir désigner 20 représentants pour siéger au GAL, dont 10 élus (5 titulaires et 5 suppléants) et 10 socio-professionnels (5 titulaires et 5 suppléants).

Sont candidats :

<b>Collège public</b>	<b>Collège privé</b>
Louis BASDEVANT	Thierry Deiller (Val de L'Ent Morvan Sauvage – St Léger sous Beuvray)
Yannick BOUTHIERE	Audrey Suzin (Val de L'Ent Morvan Sauvage – St Léger sous Beuvray)
Jean-François ALUZE	Pierre Demeulemeester (Association du Patrimoine - Epinac)
Dominique COMMEAU	Jacky Royer (Musique aux champs – Eperully)
Guillaume GRILLON	Guy Michot (Conseil de quartier – Autun)
Jean-François NICOLAS	Clément Lavault (La Bricole – Autun)
René LOBET	Sylvie Gauthier-Lafay (Espace St-Ex – Autun)
Norbert ESTIENNE	Dominique Chabard (Sté histoire naturelle – Autun)
Gilbert DARROUX	Thérèse Nguyen (CPIE – Collonge-la-Madeleine)
Jean-Louis GUILLON	Hervé Bernard (Les ateliers nomades – Autun)
Cathy NICOLAO-VERDENET	
Céline POSZWA	

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, (1 abstention)**

**DÉSIGNE** les représentants du Grand Autunois Morvan au GAL LEADER ci-après,

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>
<b>COLLÈGE PUBLIC</b>	
Louis BASDEVANT - Anost	Céline POSZWA - Autun
Yannick BOUTHIERE – La Tagnière	Jean-François ALUZE - Broye
Gilbert DARROUX - Autun	Cathy NICOLAO-VERDENET - Autun
Dominique COMMEAU - Etang-sur-Arroux	Guillaume GRILLON - Etang-sur-Arroux
Jean-François NICOLAS -Epinac	René LOBET -Epinac
<b>COLLÈGE PRIVE</b>	
Thierry DEILLER – Val de l'Ent Morvan Sauvage, St Léger-sous-Beuvray	Audrey SUZIN – Val de l'Ent Morvan Sauvage, St Léger-sous-Beuvray
Pierre DEMEULEMEESTER – Association du Patrimoine, Epinac	Jacky Royer - Musique aux champs, Eperully
Thérèse NGUYEN - CPIE, Collonge-la-Madeleine	Hervé BERNARD – Les Ateliers Nomades
Sylvie GAUTHIER-LAFAY – Espace St Ex - Autun	Dominique CHABARD - Société d'histoire naturelle, Autun
Guy MICHOT, conseil de quartier, Autun	Clément LAVAULT - La Bricole, Autun

Envoyé en préfecture le 22/09/2023 Reçu en préfecture le 22/09/2023 Publié le 25/09/2023 ID : 071-200070530-20230919-2023125A-DE
---

Fait les jour, mois et an que dessus.  
 Pour extrait conforme  
 La Présidente,  
 Marie-Claude BARNAY

*M. C. Barnay*



**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Emiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/126**

**Objet** : Adoption de la modification 1 au marché n° 2022-15-11 - lot 11 « Epicerie » relatif à la fourniture de denrées alimentaires.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,  
Vice-président**

Chers Collègues,

Le marché de fourniture de denrées alimentaires passé en procédure d'appel d'offres a été notifié aux entreprises attributaires le 13 décembre 2022. Sa durée d'exécution est d'un an reconductible deux fois, dans une limite de trois ans.

La Société POMONA EPISAVEURS, titulaire du marché 2022-15-11 - Lot 11 « Epicerie » nous nous a fait part de deux erreurs de prix dans le BPU du marché initial du lot 11 qui comprend 144 références, correspondant à une augmentation de + 0,16 % soit + 99,62 € HT.

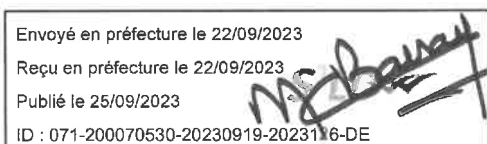
Au regard des informations apportés par le titulaire, est proposée la modification suivante :

LOT 11 : « Epicerie » – Modification n°1 pour un montant estimatif annuel de + 99,62 € HT (105,11 € TTC) soit une augmentation de + 0.16 % par rapport au montant initial du marché.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification n°1 au marché n°2021-15-8 relatif au lot 11 « Epicerie » du marché de fourniture de denrées alimentaires dont le titulaire est la société POMONA EPISAVEURS, représentant une augmentation de +0.16 % (+99,62 € HT soit +105,11 € TTC) par rapport au montant initial, soit un nouveau montant estimatif annuel de 63 823,72 € HT (67 346,81 € TTC) ;

**AUTORISE** Madame la Présidente ou, à défaut, l'un des deux premiers vice-présidents à signer la modification au marché.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/127**

**Objet** : Convention territoriale cadre MSA – Grandir en Milieu Rural (GMR).

**Rapport de Monsieur Yannick BOUTHIÈRE,  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Dans le cadre de l'évolution des dispositifs contractuels et des fonds liés à l'enfance jeunesse de la branche famille (CEJ, CTG...), la MSA a travaillé courant 2020 sur une nouvelle offre territoriale enfance jeunesse pour sa convention d'objectifs et de gestion 2021-2025.

Cette offre Grandir en Milieu Rural (GMR) a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires de l'enfance jeunesse dans les territoires ruraux et/ou fragiles dans les champs de la petite enfance, des loisirs et vacances, de la parentalité, du numérique et de la mobilité.

GMR propose un soutien financier sur deux niveaux d'intervention :

- un volet opérationnel, permettant un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et de projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires sur les champs précisés ci-dessus
- un volet pilotage, afin de contribuer à la définition stratégique des orientations GMR à l'échelle du territoire cible et d'apporter un appui méthodologique à leur mise en œuvre et coordination.

La MSA a identifié la CCGAM comme territoire prioritaire en 2022.

Un projet avec la définition d'actions sur les thématiques socles petite enfance, loisirs vacances, parentalité, numérique et mobilité a été défini permettant la future contractualisation entre la MSA et la CCGAM pour les années 2022-2025.

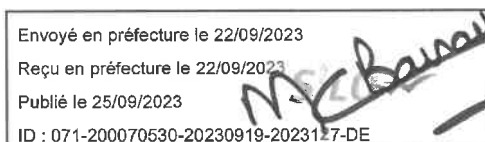
Les opérateurs des actions définies sont les services du CIAS du Grand Autunois Morvan et le service animation jeunesse de la CCGAM.

Sur la période 2022/2025, la MSA s'engage sur un soutien financier de 191 000,00 €. La participation de la MSA Bourgogne sera versée par acomptes successifs au prorata de l'avancement du projet, dans la limite d'un acompte annuel, sur production d'un bilan fourni à l'issue du comité de pilotage annuel.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE** la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan à s'engager dans la nouvelle contractualisation Grandir en Milieu Rural, pour les années de 2022 à 2025.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou un vice-président ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



*Mc Barnay*

Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Guillaume GRILLON.

**ABSENTS :** Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/128**

**Objet :** Objet : Convention territoriale MSA –Grandir en Milieu Rural- reversement de la prestation années 2022 et 2023.

**Rapport de Monsieur Yannick BOUTHIÈRE,  
Vice-Président**

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan est signataire d'une convention territoriale cadre, Grandir en Milieu Rural, avec la Caisse de Mutualité Sociale de Bourgogne.

Chaque année, la Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan reçoit un acompte au prorata de l'avancement du projet et des actions réalisées dans les domaines de la petite enfance, des loisirs vacances, la parentalité, la mobilité et le numérique.

Les opérateurs des actions définies sont les services du CIAS du Grand Autunois Morvan et le service animation jeunesse de la CCGAM.

A ce titre, la CCGAM va percevoir un acompte de 86 000,00 € à la signature de la convention suivis d'acomptes annuels de 35 000,00 € pour les années 2023, 2024 et 2025.

Pour les années 2022-2025, le financement des actions en fonction des opérateurs est le suivant :

Actions et coordination services CIAS du Grand Autunois Morvan.....114 012,50 €  
Actions et coordination service animation jeunesse CCGAM.....76 987,50 €

**A reverser pour l'année 2022**

CIAS du Grand Autunois Morvan.....28 503,13 €

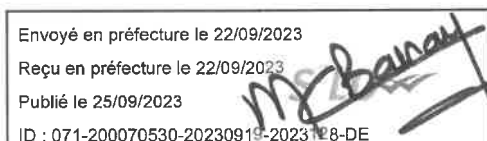
**A reverser pour l'année 2023**

CIAS du Grand Autunois Morvan.....28 503,13 €

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE** la Communauté de Communes du Grand Autunois–Morvan à reverser 57 006,26 € au CIAS du Grand Autunois Morvan,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou un vice-président ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



*M. Barnay*  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/129**

**Objet** : Vente de l'ensemble immobilier situé 17 avenue de la République – 71 400 AUTUN à Monsieur Steven ATHEA.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente,**

Chers Collègues,

Monsieur Steven ATHEA a sollicité l'acquisition de la parcelle cadastrée AW 485, d'une surface de 1 377 m<sup>2</sup>, par l'intermédiaire de l'agence NEYRAT IMMOBILIER titulaire du mandat de recherche pour l'acquéreur.

Ce terrain est composé d'un bâtiment à usage de bureaux d'une surface utile de 568 m<sup>2</sup> ainsi que d'un hangar à usage de garage d'une surface utile de 257 m<sup>2</sup>, utilisés précédemment par les services techniques.

Après avoir investi dans l'immobilier américain, Monsieur ATHEA souhaite investir à Autun pour participer à la rénovation du patrimoine urbain et contribuer au développement de nouvelles offres.

L'acquisition de cet immeuble, situé d'ailleurs sur un axe de passage majeur de la ville, lui permettrait de créer un nouveau concept de location saisonnière.

Monsieur ATHEA a effectué une offre d'achat au prix de 200 000 euros net vendeur qui n'est pas soumise à condition de financement, en date du 12 août 2023.

Vu les articles L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article L.5211-37 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
Vu l'avis du Service du Domaine du 18 avril 2023 ;

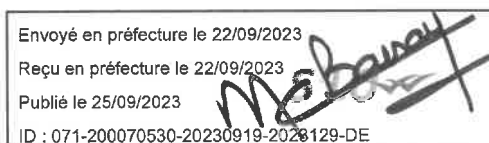
Considérant que l'immeuble sis 17 avenue de la République fait partie du domaine privé de la CCGAM ;  
Considérant le projet présenté par Monsieur ATHEA.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE** la vente de la parcelle AW 485 comprenant un bâtiment à usage de bureaux et un hangar à Monsieur Steven ATHEA au prix de 200 000 euros net vendeur ;

**PRECISE** que les éventuels frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à la présente délibération.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Emiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/130**

Objet : Approbation de l'adhésion de la commune d'Autun au SMEMAC pour la compétence assainissement collectif.

**Rapport de Madame Marie-Claude Barnay,  
Présidente**

Chers Collègues,

La commune d'Autun a délibéré, le 22 mai 2023, pour demander le transfert de sa compétence assainissement collectif au SMEMAC (Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le conseil syndical du SMEMAC s'est prononcé favorablement par délibération du 29 juin 2023.

La commune d'Autun adhère déjà au SMEMAC pour la compétence eau.

L'assainissement collectif de la commune d'Autun est géré en délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2031.

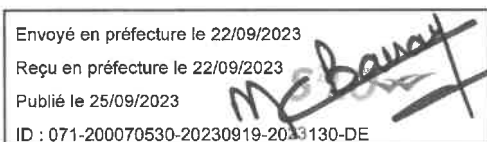
Il est demandé à chacun des membres du SMEMAC de se prononcer sur le transfert de la compétence assainissement collectif par la commune d'Autun au SMEMAC dans un délai de trois mois à compter de la réception de la délibération du SMEMAC.

Le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Autun au SMEMAC pour la compétence assainissement collectif, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-président ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.



*Marie-Claude Barnay*  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/131**

**Objet** : Approbation de l'adhésion de la commune de Broye au SMEMAC pour la compétence assainissement collectif.

**Rapport de Madame Marie-Claude Barnay,  
Présidente**

Chers Collègues,

La commune de Broye a délibéré, le 9 juin 2023, pour demander le transfert de sa compétence assainissement collectif au SMEMAC (Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le conseil syndical du SMEMAC s'est prononcé favorablement par délibération du 29 juin 2023.

La commune de Broye adhère déjà au SMEMAC pour la compétence eau.

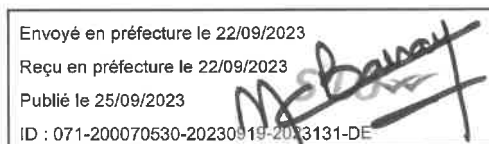
Il est demandé à chacun des membres du SMEMAC de se prononcer sur le transfert de la compétence assainissement collectif par la commune de Broye au SMEMAC dans un délai de trois mois à compter de la réception de la délibération du SMEMAC.


Le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Broye au SMEMAC pour la compétence assainissement collectif, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Emiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/132**

**Objet** : Approbation de l'extension du périmètre du SMEMAC.

**Rapport de Madame Marie-Claude Barnay,  
Présidente**

Chers Collègues,

La commune d'Antully a délibéré, le 23 juin 2023, pour demander son adhésion au SMEMAC (Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour la compétence eau. Une étude d'impact a été présentée, figurant en annexe du présent rapport. Le conseil syndical du SMEMAC s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la commune d'Antully par délibération du 29 juin 2023.

Il est demandé à chacun des membres du SMEMAC de se prononcer sur l'extension du périmètre du syndicat dans un délai de trois mois à compter de la réception de la délibération du SMEMAC.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

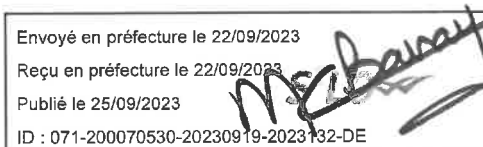
**APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Antully au SMEMAC pour la compétence eau, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**APPROUVE** la gestion du service eau potable par délégation de service public au nom du SMEMAC ;

**PREND ACTE** de l'étude d'impact annexée à la présente délibération ;

**APPROUVE** la modification du périmètre du SMEMAC ainsi obtenu et la modification des statuts qui en découle ;

**AUTORISE** Madame la Présidente ou un vice-président ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



*Marie-Claude Barnay*

Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florencé GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M Guillaume GRILLON.

**ABSENTS** : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

**ONT DONNE POUVOIR** : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/133**

**Objet** : Approbation de la modification des statuts du SMEMAC.

**Rapport de Madame Marie-Claude Barnay,  
Présidente**

Chers Collègues,

Le Conseil Syndical du SMEMAC (Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois) a délibéré, le 29 juin 2023, pour modifier ses statuts. Les membres du SMEMAC sont invités à se prononcer sur ces modifications, portant sur quatre articles des statuts.

**1)- Les membres du SMEMAC**

L'article 1<sup>er</sup> du projet de statuts adopté par le SMEMAC en juin 2023 établit la liste des EPCI membres du SMEMAC en précisant quelles communes de leur périmètre sont comprises dans le SMEMAC. La version jusqu'alors en vigueur indiquait bien quels EPCI étaient membres du SMEMAC, sans préciser quelle portion de leur territoire était incluse dans le périmètre du SMEMAC.

**2)- La compétence eau devient une compétence optionnelle (à la carte)**

La Préfecture de Saône-et-Loire a soulevé une contradiction au sein des statuts du SMEMAC, relative au fait que le SMEMAC exerce la compétence obligatoire « eau » et que par conséquent tous les membres du SMEMAC doivent transférer cette compétence au syndicat. Or la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est membre du SMEMAC mais ne peut pas transférer la compétence « eau », dans la mesure où elle n'exerce pas cette compétence.

Le Comité Syndical du SMEMAC s'est ainsi prononcé pour modifier dans ses statuts la compétence « eau », qui devient une compétence optionnelle au même titre que les compétences « assainissement collectif » et « assainissement non collectif ».

**3)- Conditions d'adhésion et de sortie**

L'actuel article 10 des statuts dispose que « les modalités d'adhésion ou de sortie des compétences à la carte sont les suivantes : le transfert de la compétence à la carte prendra effet le 1<sup>er</sup> du mois qui suit la délibération rendue exécutoire du SMEMAC approuvant cette adhésion »

L'article 10 des statuts est modifié comme suit :

- Les communes souhaitant adhérer au SMEMAC, ou en sortir, devront faire parvenir leur délibération exécutoire avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année n.
- Les demandes d'adhésion ou de sortie des compétences seront effectives au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n+1 après validation de la demande par le conseil syndical.

**4)- Modalités d'élection des délégués au SMEMAC**

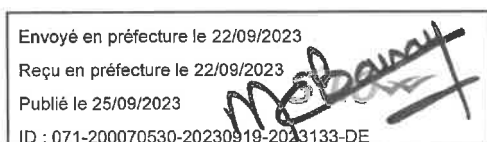
L'article 5 définit le nombre de délégués siégeant au comité syndical. La modification présentée précise l'élément suivant : « Que la commune ou l'EPCI soit adhérente pour une ou plusieurs compétences, les délégués sont élus par les organes délibérants des collectivités membres (commune et EPCI)».

Le projet de modification de statuts approuvé par le conseil syndical du SMEMAC est soumis à l'approbation des membres dans un délai de trois mois. L'absence de délibération vaut approbation.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**APPROUVE** la modification des statuts du SMEMAC, notamment des articles 1, 2-1, 5 et 10

**AUTORISE** Madame la Présidente ou un vice-président ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Guillaume GRILLON.

**ABSENTS :** Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/134**

**Objet :** Approbation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE  
2ème Vice-Président,**

Chers Collègues,

Le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan retrace les principales réalisations de l'exercice et suit l'évolution de plusieurs indicateurs.

Ce rapport sera transmis à chaque maire, qui en fera obligatoirement communication à son conseil municipal en séance publique.

C

e document sera par ailleurs téléchargeable sur le site de la CCGAM, et consultable par tous les citoyens au siège communautaire, dans les pôles de services de proximité ou dans chacune des mairies.

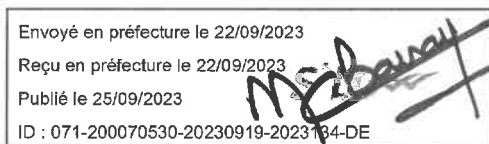
Les points importants à relever sont les suivants :


- Stabilité du nombre de marchés publics.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, un chargé de prévention a été recruté au Pôle Prévention.
- Hausse de fréquentation du site internet et du Facebook de la CCGAM
- La newsletter interne « Le Courrier du Mois » a vu le jour afin d'informer tous les agents de la collectivité des informations pratiques, de l'actualité des services et de la vie politique.
- Création d'une newsletter générale à destination du grand public en décembre 2022.
- Une stabilisation de l'offre scolaire et une légère augmentation des effectifs : Une fermeture de classe à l'école d'Antully et 1 ouverture de classe à l'école primaire Victor Hugo à Autun à la rentrée 2022.
- La Cuisine centrale a confectionné un peu plus de 248 000 repas en 2022, soit autour de 985 repas par jour ouvré, soit près de 5% de plus qu'en 2021.
- Augmentation significative de la fréquentation aux activités du service Animation-Jeunesse.
- Augmentation du nombre de prêt d'ouvrages, surtout à la bibliothèque Bussy-Rabutin.
- Doublement de fréquentation aux activités du BAM (Bouger en Autunois Morvan).
- Maintien du nombre d'élèves au conservatoire de musique.
- Augmentation du nombre d'élèves à l'Atelier Hip-Hop dont 51% proviennent d'Autun.
- Légère baisse du nombre de manifestations à L'Eduen mais augmentation du nombre de jours d'occupation. Le niveau des recettes de 2019 est retrouvé.
- Le nombre d'actes gérés par le service urbanisme pour les communes est en diminution mais gros travail sur l'élaboration du PLUI.
- Diminution du tonnage des ordures ménagères enfouies, -5%.
- Parallèlement, augmentation du tonnage des emballages recyclables collectés : +25%.
- Diminution du tonnage en déchetterie.

- Fréquentation touristique en hausse. Augmentation des recettes de la taxe de séjour de 47% : 189000€.
- La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan a remporté le Trophée de la souveraineté Alimentaire et la Victoire des Cantines Rebelles.
- L'année 2022 a été marquée par de fortes évolutions pour l'amélioration de la mobilité sur le territoire. "Ça roule" propose 4 nouveaux services aux usagers :
  - Un réseau urbain de lignes régulières à Autun
  - Un transport à la demande (TAD) complété par un transport de personnes à mobilité réduite (TPMR) sur les 55 communes du territoire
  - Un service de location longue durée de vélo à assistance électrique (VAE)
  - Un espace entièrement dédié à la mobilité pour se renseigner, réserver son transport et acheter ses titres de transport.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.



  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY





**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge de Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Emiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/135**

**Objet** : ZAE BELLEVUE - transfert de propriété de la parcelle A 443 (rond-point) à la CCGAM.

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET  
1<sup>er</sup> Vice-Président**

Chers Collègues,

Par acte notarié en date du 27 décembre 2013, la SAS REDEIM a acheté des parcelles à l'aménageur de la zone, l'OPAC de Saône-et-Loire, afin de construire un centre commercial dans la ZAE de BELLEVUE.

Le projet de construction de ce centre commercial comprenait la création d'un rond-point à l'extrémité Est du terrain, destiné à terme à être rétrocédé au domaine public moyennant l'euro symbolique.

Par acte notarié en date du 9 novembre 2016, l'OPAC de Saône-et-Loire a vendu à la CCGAM des terrains jouxtant le terrain propriété de la SAS REDEIM et cet acte de vente précise bien également que le rond-point d'accès au centre commercial est destiné à terme à être rétrocédé au domaine public moyennant l'euro symbolique.

Ce rond-point a aussi vocation à desservir une voie d'accès à l'extension du parc d'activités.

Le rond-point étant situé sur une parcelle propriété de la SAS REDEIM, un redécoupage modifiant le parcellaire cadastral a été effectué par géomètre-expert le 27 février 2019, ayant abouti à la création de la parcelle A 443, d'une superficie de 1223 m<sup>2</sup>, terrain d'emprise dudit rond-point.

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article L.5211-37 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'acte de vente en date du 9 novembre 2016 entre l'OPAC de Saône-et-Loire et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan ;  
Vu le plan cadastral ;

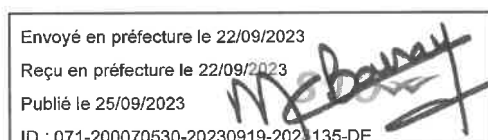
Considérant la nécessité d'intégrer le rond-point situé sur la parcelle A 443 au domaine public ;


Considérant que la voirie de la ZAE de BELLEVUE sera ensuite remise à la Ville d'Autun pour classement dans le domaine public de la voirie routière communale ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE** l'acquisition de la parcelle A 443 d'une superficie de 1223 m<sup>2</sup> par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan à l'euro symbolique ;

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à la présente délibération.



  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Emiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/136**

**Objet** : Convention de servitude consentie à la Société ENEDIS.

**Rapport de Madame Marie-Claude Barnay,  
Présidente**

Chers Collègues,

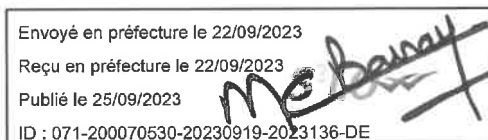
La Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance ENEDIS, sise au Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, souhaite établir une convention de servitude avec la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, pour le passage de câble électrique basse tension sur les parcelles E n°546, 548 et 549, pour alimenter les Bornes de recharge IRVE.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan doit autoriser la signature de cette convention de servitude.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**CONSTITUE** la servitude ;

**APPROUVE** la signature de la convention de servitude, actant l'utilisation de parcelles au profit de la Société ENEDIS, par Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.



*me Barnay*  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/137**

Objet : SIRTOM – approbation du rapport d'activités OM 2022.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,  
Vice-Président**

Chers collègues,

Lors de sa réunion du 22 juin 2023, le conseil syndical du SIRTOM de la région de Chagny a adopté le rapport d'activité 2022 du syndicat.

Le bilan de la collecte et du traitement y est notamment détaillé par nature de déchets (ordures ménagères, déchets ménagers recyclables, compostage individuel,...).

Ainsi sur l'ensemble du SIRTOM, 5002 t d'ordures ménagères ont été collectées au cours de l'année 2022 représentant 165,13 kg par habitant et par an (- 9.40% par rapport à 2021).

Pour les déchets ménagers recyclables, les quantités collectées sont les suivantes :

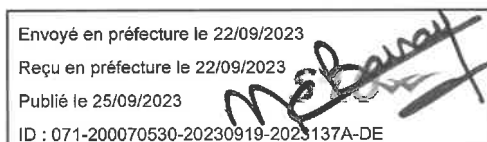
- Verre: 1512 t
- Emballages Ménagers recyclables: 959 t
- Journaux Magazines: 489 t

Le point sur le fonctionnement des 5 déchèteries avec le détail des tonnages collectés par matériaux est précisé.

Les résultats du compte administratif 2022 sont également présentés avec un excédent de fonctionnement de 545.693,29 € et un excédent d'investissement de 870.937,48 €.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport d'activités 2022 du SIRTOM de la région de Chagny.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Barney'.

Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Emiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/138**

**Objet** : SIRTOM – approbation du rapport d'activité SPANC 2022.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,  
Vice-Président**

Chers collègues,

Lors de sa réunion du 12 juin 2023, le comité syndical du SIRTOM de la région de Chagny a adopté le rapport d'activité 2022 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

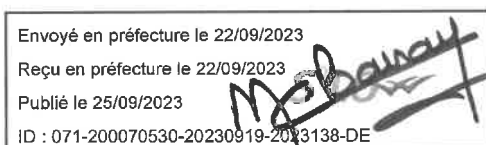
Le nombre total d'installations sur le territoire couvert par le SPANC est estimé à 2648.

Au cours de l'année 2022, 465 rapports ont été établis, dont 67 pour le contrôle de conception et de bonne exécution, et 398 pour le diagnostic de bon fonctionnement. Le taux de conformité de ces installations, est de 44 %.

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 24 €.  
Les résultats du compte administratif 2022 sont également présentés avec un excédent de fonctionnement de 18.765,92 € et un excédent d'investissement de 17.329,79 €.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport d'activités 2022 du SPANC du SIRTOM de la région de Chagny.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Barnay'.

Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Emiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/139**

**Objet** : SMEVOM – approbation du rapport d'activité 2022.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Etendu sur 170 communes, le SMEVOM compte aujourd'hui 117 564 habitants répartis sur un territoire de 3 600 km<sup>2</sup>. Il est composé de six EPCI : la CC du Grand Charolais, la CC Entre Arroux Loire et Somme, la CC du Grand Autunois-Morvan, la CC du Brionnais Sud Bourgogne, la CC du canton de Marcigny et la CC du canton de Semur en Brionnais.

Lors de sa réunion du 6 juillet 2023, le conseil syndical du SMEVOM du Charolais Brionnais et Autunois a adopté le rapport d'activité 2022 du syndicat, qui représente notamment un bilan des actions menées dans l'année (traitement des déchets, compostage, prévention des déchets, communication, ...) et les éléments budgétaires (marché en cours, études, recettes éco-organismes).

Sur le Grand Autunois-Morvan (hors secteur SIRTOM de Chagny) ont été traités en 2022 7 355,6 t d'ordures ménagères (-223.3 t par rapport à 2021).

Parallèlement à l'enfouissement à Granges, la valorisation au centre de tri de Digoin a permis le recyclage de :

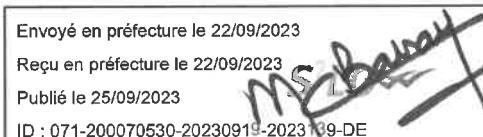
- 481.6 tonnes de papiers (+43.9 t par rapport à 2021),
- 191.7 tonnes de carton de déchèteries (+6.2 t par rapport à 2021),
- 352.5 tonnes d'emballages (+27.8 t par rapport à 2021),
- 1178.1 tonnes de verre (-27.8 t par rapport à 2021),

Le rapport d'activité met également en avant la composition du bureau syndical ainsi que la composition des différentes commissions.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**APPROUVE** le rapport d'activité 2022 du SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à la présente délibération.



*MS Barnay*

Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Emiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/140**

**Objet** : Modification n°5 du tableau des effectifs.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,  
Vice-président,**

Chers Collègues,

**VU** le code général de la fonction publique et notamment l'article L 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'ouvrir, de fermer, ou de modifier les temps de travail des postes pour assurer la continuité des services,

**Vu** le budget de l'exercice en cours,

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,  
(1 abstention),**

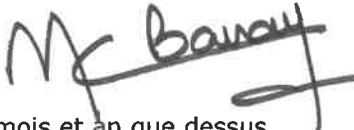
**MODIFIE** le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit :

<b>FILIERE / GRADE</b>	<b>CREATION SUPPRESSION</b>	<b>DATE</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE</b>
FILIERE CULTURELLE Assistant d'enseignement principal 2 <sup>ème</sup> cl	+ 1	01/10/2023	1 poste à TNC 7h30/20h hebdomadaire
FILIERE CULTURELLE Assistant d'enseignement principal 2 <sup>ème</sup> cl	- 1	01/10/2023	1 poste à TNC 7h00/20h hebdomadaire
FILIERE CULTURELLE Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe	+ 1	20/09/2023	1 poste à TNC 13h/20h hebdomadaire

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le 25/09/2023
ID : 071-200070530-20230919-2023140-DE

  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M Guillaume GRILLON.

**ABSENTS** : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

**ONT DONNÉ POUVOIR** : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/141**

**Objet** : Ressources humaines – Création de 4 emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement de 4 contractuels sur le fondement de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,  
Vice-président**

Chers Collègues,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**CONSIDÉRANT** que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique permet au conseil municipal le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois,

**CONSIDÉRANT** qu'en raison des tâches à effectuer, il est nécessaire de créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, quatre emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et d'autoriser le recrutement de quatre contractuels,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité,  
(1 abstention)**

**CRÉE** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions de d'accueil et de valorisation du centre de ressources numériques suite à l'accroissement temporaire d'activité à la pépinière d'entreprise, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

**FIXE** la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

**CRÉE** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions de d'accueil et de gestion de dossiers suite à l'accroissement temporaire d'activité au service animation, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

**FIXE** la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

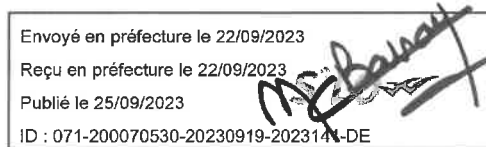
**CRÉE** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions de gestion administrative et comptable suite à l'accroissement temporaire d'activité au service périscolaire et pôle entretien mutualisé, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.


**FIXER** la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

**CREE** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'aide cuisinier(ère) suite à l'accroissement temporaire d'activité au service restauration scolaire, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

**FIXE** la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY





**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Emiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M Guillaume GRILLON.

**ABSENTS** : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

**ONT DONNE POUVOIR** : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/142**

**Objet** : Demande de portage foncier à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC pour la reprise du site de production Veldeman sur la ZAE de Saint-Forgeot.

Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Cher(s) Collègues,

Par décision du 6 juillet 2023 le Tribunal de Commerce a ouvert une procédure de redressement judiciaire de la SAS Maison de la Literie Industrie et Distribution Literie Veldeman SAS dont les sièges sont, 67 impasse des papillons 71400 Saint-Forgeot.

Ces deux sociétés emploient 66 salariés. Lors de cette procédure, différents repreneurs se sont déclarés auprès du tribunal. Afin de favoriser, la reprise d'activités et le maintien des emplois, la CCGAM souhaite se porter acquéreur de l'ensemble des biens immobiliers sur une surface de 60 614m<sup>2</sup> comprenant 12 186,39 m<sup>2</sup> environ, de bâtiments.

Références cadastrales:			Surface à acquérir (en m <sup>2</sup> )
Section	n° cadastral	Lieu-dit	
B	941	Les télots	10 717
B	1022	Les télots	11 373
B	1024	Les télots	812
B	938	Les télots	5992
B	855	Les télots	1441
B	939	Les télots	419
B	1025	Les télots	19406
B	1027	Les télots	337
B	1030	Les télots	10 117
<b>SURFACE TOTALE A ACQUERIR :</b>			<b>60 614</b>

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

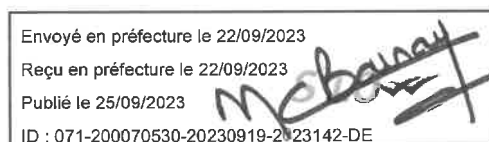
A cet effet, il est donc proposé au Conseil Communautaire de solliciter pour ce projet un portage par l'Etablissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants ou à tout opérateur qu'il aura désigné.

Vous trouverez en annexe le plan parcellaire et des bâtiments.


**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**CONFIE** le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation, à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON.

ABSENTS : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/143**

**Objet** : Signature du protocole territorial d'aide à la rénovation énergétique des logements privés à l'échelle de l'EPCI, entre L'Agence Nationale de l'Habitat et la CCGAM pour l'année 2023.

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT,  
Vice-président**

Chers Collègues,

Ayant identifié l'un des principaux enjeux du territoire de l'EPCI dans le cadre de la réhabilitation des logements, la précarité énergétique demeure cruciale à anéantir. De ce fait, le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité (ex Habiter Mieux de l'Anah) est désormais une opportunité. Il permet de financer des travaux de rénovation globale : un ensemble de travaux de rénovation énergétique réalisés en même temps dans un logement (comme le changement d'un système de chauffage et l'isolation des combles par exemple). L'aide est dédiée exclusivement aux **propriétaires occupants** aux revenus modestes et s'applique aux travaux permettant un **gain énergétique** d'au minimum 35%.

Avec MaPrimeRénov' Sérénité, les ménages bénéficieront de l'accompagnement d'un professionnel : Mon Accompagnateur Rénov'. Il les aidera à définir et à réaliser les travaux pour qu'ils soient adaptés à leur habitat et à leur situation, tout au long des différentes étapes de leur projet : diagnostic du logement, définition et chiffrage du projet et enfin réalisation des démarches pour obtenir toutes les aides financières auxquelles les ménages ont le droit.

Les conditions pour en bénéficier :

- ✓ Avoir un niveau de ressources très modeste et modeste (profils MaPrimeRénov Bleu et Jaune),
- ✓ Ne pas avoir souscrit à un prêt à taux zéro (PTZ) dans les 5 années qui précèdent la demande de prime,
- ✓ Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans, au moment où la demande d'aide est acceptée,
- ✓ A la date d'acceptation de la demande d'aide, il faut vivre dans le logement pendant encore au moins 3 ans,
- ✓ Ce logement doit aussi être la résidence principale, avec une occupation d'au moins 8 mois par an.

Enfin pour bénéficier de cette aide, les travaux doivent être réalisés par un artisan ou une entreprise Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

MaPrimeRénov' Sérénité peut également se cumuler avec d'autres aides à la rénovation énergétique :

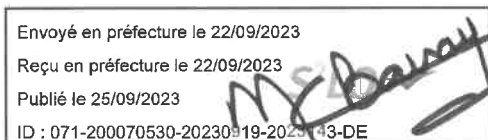
- les Certificats d'économie d'énergie (CEE) (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022),
- les aides des collectivités locales,
- les aides des caisses de retraite,
- l'éco-prêt à taux zéro,
- la TVA à taux réduit à 5,5%.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet du protocole MaPrimeRénov'Sérénité pour les propriétaires occupants aux faibles revenus à l'échelle de l'EPCI (hors périmètre OPAH-RU en cours) ;

**APPROUVE** la signature du document susmentionné ;

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



*Ms Barnay*  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Émiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Guillaume GRILLON.

**ABSENTS :** Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/144**

**Objet :** Avenant n° 2 à la convention d'objectif 2022 entre la CCGAM et le Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF).

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,  
Vice-Président**

Chers collègues,

Le Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF) a été créé en 2014. Son siège social est situé au 1 rue des Pierres à Autun.

Il a pour objet d'accueillir, d'informer et d'orienter tout public ayant des demandes concernant l'emploi, la formation, l'insertion par le développement économique sur le bassin d'emploi d'Autun.

Il réunit la Mission Locale, la Mission Information pour la Formation et l'Emploi (MIFE) et le Plan Local d'Insertion vers l'Emploi (PLIE). Il assure à travers ses missions un service d'Accueil, d'Information et l'Orientation (AIO) ainsi que l'accompagnement vers l'emploi des publics relevant de l'insertion.

Chaque année une convention définit les actions que la Communauté de Communes souhaite soutenir, de manière à apporter les meilleures garanties aux deux parties au niveau de l'utilisation des fonds alloués et de leur répartition dans l'ensemble des missions du CILEF.

Vu la délibération du 15 décembre 2021 approuvant la convention de soutien de la CCGAM aux actions du CILEF pour l'année 2022,

Vu la convention 2022 signée 23 décembre 2021 sur l'engagement financier de la CCGAM auprès du CILEF,

Vu l'avenant n°1 de la convention 2022, signé le 11 février précisant les actions soutenues par la CCGAM dans le cadre du FSE

Au vu des actions des actions menées sur le territoire par le Centre d'Information Local sur l'emploi et les Formations et des conclusions de la procédure d'instruction du FSE en 2022.

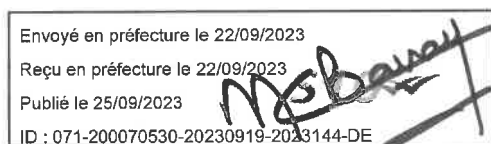
Nous vous proposons d'amender par avenant la convention 2022 afin de régulariser la répartition de la subvention sur les actions portées par le CILEF pour l'année 2022.

*Messieurs Christian DEMIZIEUX et Vincent CHAUVET, ne prenant pas part au vote,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant n° 2 de modification de la convention d'objectif entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF)

**AUTORISE** Madame la Présidente ou un vice-président ayant délégation à signer cet avenant et tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3c), Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA (à partir de la question n°2b), Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°3c), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Frédéric BROCHOT, Mmes Angeline GORINI, Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5c), délégué de Créot, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mmes Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°5c), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (jusqu'à la question n°2j), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°1a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, déléguée de Morlet, Thérèse GANDRE, suppléante (remplaçant M Jean-Luc MICHELOT), déléguée de Saint-Emiland, MM Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Saint-Prix, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M Guillaume GRILLON.

**ABSENTS** : Mme Sandrine GASSIER, M Stéphane FABRE, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ, M Guy FEDERSPIELD.

**ONT DONNE POUVOIR** : M Louis BASDEVANT à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Vincent CHAUVET, MM Patrick CAYEUX à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Jean-Louis CORMIER à M Didier DEVOUCOUX, Mme Monique GATIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Gilbert DARROUX à M Eric MARCHAND, Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Jean-Claude LHOSTE à M Frédéric BROCHOT, Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°2j) à M Jean-François ALUZE, Gérard TREMERAY à Norbert ESTIENNE, Jean-Louis PORCHERET à Mme Jacqueline GENTY.

**2023/145**

**Objet** : Avenant n°1 à la convention d'objectif 2023 entre la CCGAM et le Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF).

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,  
Vice-Président**

Chers collègues,

Le Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF) a été créé en 2014. Son siège social est situé au 1 rue des Pierres à Autun.

Il a pour objet d'accueillir, d'informer et d'orienter tout public ayant des demandes concernant l'emploi, la formation, l'insertion par le développement économique sur le bassin d'emploi d'Autun.

Il réunit la Mission Locale, la Mission Information pour la Formation et l'Emploi (MIFE) et le Plan Local d'Insertion vers l'Emploi (PLIE). Il assure à travers ses missions un service d'Accueil, d'Information et l'Orientation (AIO) ainsi que l'accompagnement vers l'emploi des publics relevant de l'insertion.

Chaque année une convention définit les actions que la Communauté de Communes souhaite soutenir, de manière à apporter les meilleures garanties aux deux parties au niveau de l'utilisation des fonds alloués et de leur répartition dans l'ensemble des missions du CILEF.

Vu la délibération du 13 décembre 2022 approuvant la convention de soutien de la CCGAM aux actions du CILEF pour l'année 2023,

Vu la convention 2022 signée 1 février 2023 sur l'engagement financier de la CCGAM auprès du CILEF,

Au vu des actions qui seront menées sur le territoire en 2023 par le Centre d'Information Local sur L'emploi et les Formations,

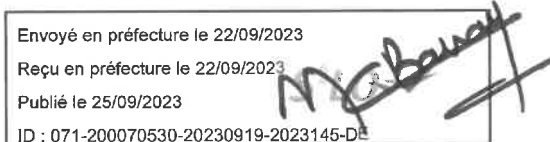
Nous vous proposons d'amender par avenant, la convention, 2023 afin de préciser la répartition de la subvention sur les actions portées par le CILEF pour cette année 2023.

*Messieurs Christian DEMIZIEUX et Vincent CHAUVET, ne prenant pas part au vote,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant n°1 de modification de la convention d'objectif 2023 entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre d'Information Local sur l'Emploi et les Formations (CILEF).

**AUTORISE** Madame la Présidente ou un vice-président ayant délégation à signer cet avenant et tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY